Union syndicale Solidaires Sud PTT

FEDERATION SYNDICALE
des activités postales et
de télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 PARIS
Tél : 01 44 62 12 00 / Fax : 01 44 62 12 34

Février 2015

Reclassés

Nous, on n'oublie pas ! !

Ni vu, ni connu, j't'embrouille !

La musique est connue : on postule à un poste important dans une grande entreprise (publique), Président par exemple. Exercice obligé par la Constitution : on doit répondre aux questions des parlementaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Et on doit répondre deux fois : avant la nomination puis après, en qualité de Président nommé à la tête de l'entreprise. Et comme trop souvent, ces personnes, une fois nommées, se disent que "le plus dur est passé" !
Dans le cadre de ces quatre auditions - deux à l'Assemblée nationale, deux au Sénat - Philippe Wahl a déclaré successivement :

*« **Nous considérons qu'il faut négocier avec ce personnel et avec les organisations syndicales**, mais nous sommes soumis à deux contraintes. La première est que le juge administratif ne veut pas d'une reconstitution de carrière ; la seconde est que les mesures que nous pourrions prendre ne devraient pas paraître porter atteinte à l'équité à l'égard de ceux qui ont choisi, au moment de la réforme, les corps de classification, soit 90 % du personnel des PTT de l'époque... **Nous nous efforcerons de débattre de ce sujet, en tenant compte des contraintes susdites.** »…*
(audition du 17 septembre 2013 devant la Commission des affaires économiques et sociales de l'Assemblée Nationale)

Etape n°1 : c'est promis, juré, on va négocier.

Rappel important : cette déclaration est prononcée le 17 septembre. Et donc, le 17 septembre, les discussions n'ont pas commencé : "nous nous efforcerons..."

*… « La question des agents reclassés de La Poste est particulièrement complexe. Aujourd'hui, 5 000 personnes sont concernées, sur 250 000 salariés, ou plutôt sur 124 000 fonctionnaires (....) Nous leur avons permis de rejoindre la fonction publique d'État, mais pour l'instant seules 52 personnes l'ont fait. **Il faudra donc poursuivre la négociation.** »…*
(audition du 18 septembre 2013 devant la Commission des affaires économiques et sociales du Sénat)

Extraordinaire ! Dès le lendemain, on apprend qu'il faut poursuivre une négociation... qui n'a pas commencé ! Il fallait oser ! Elles ont commencé dans la nuit du17 au 18 ??

*« En ce qui concerne les reclassés, je rappelle qu'en 1990, à l'occasion de transformation du statut de la Poste, 92 % du personnel avait choisi, en toute liberté, le statut dit Quilès. Ceux qui ne l'ont pas choisi ne peuvent pas prétendre aujourd'hui à une reconstitution de carrière : le juge administratif l'interdit. **Nous ne refusons pas pour autant toute discussion, comme nous y invite la représentation nationale.** »…*
(audition du 12 février 2014 devant la Commission des affaires économiques et sociales du Sénat)

Cinq mois après, le Président de la Poste explique aux Sénateurs qu'il ne refuse pas la discussion... qui aurait débuté en septembre !

*« Sur les « reclassé-e-s » qui est une question que vous avez posé de façon quasi-unanime, je voudrais dire rapidement **que les discussions ont lieu**. **Si elles n'ont pas abouti, c'est que l'on doit être 2 à trouver un accord**. …/… **Je m'engage à discuter de bonne foi avec eux**. Voilà l'engagement que je prends et je rappelle qu'ils sont dans une situation qu'ils ont choisie ; voilà c'est quand même important. »…*
(audition du 05 février 2014 devant la Commission des affaires économiques et sociales de l'Assemblée Nationale)

Encore plus fort qu'en septembre : non seulement, les discussions ont lieu mais ça serait visiblement de la faute "de l'autre" (qui ???) si elles n'ont pas abouti...

Assez de bla-bla,
assez de langue de bois,
assez de mensonges...

M. Wahl, il faut négocier !

Cher-es collègues,

Tu trouveras ci-contre une lettre-type à adresser à ton député et à ton sénateur.
Il te suffit de rajouter tes nom, prénom, grade et ton adresse pour que ces derniers puissent te répondre. Et enfin de signer cette lettre...

Tu verras que cette lettre rappelle les engagements pris par le Président de La Poste devant la représentation nationale, soit l'Assemblée Nationale et le Sénat afin de trouver une solution à notre blocage de carrière pendant de longues années.
Tu pourras constater par toi-même que ces engagements sont restés à l'état de promesses !

Nous considérons que cette manière de procéder est totalement inadmissible et que députés et sénateurs doivent savoir quel crédit peut être porté au Président de la Poste.
Ainsi, aucune réunion avec qui que ce soit parmi les organisations syndicales représentatives, n'a eu lieu à ce jour concernant le préjudice que nous avons subi.

Il s'agit donc par ce courrier de demander que la direction de la Poste engage ce qu'elle a promis. Si nous obtenions une ouverture de négociation, cela aurait pour conséquence probable d'obliger France Télécom Orange à faire de même.
Pour cette raison, nous vous proposons d'envoyer ces courriers, que vous soyez à la Poste ou à France Télécom.

Nous serons évidemment très intéressés des réponses que vous pourriez recevoir.

En ce début d'année 2015, souhaitons-nous une année de réussite sur un sujet qui nous tient à cœur depuis bien longtemps, depuis trop longtemps.

Le bureau de la commission Reclassés de SUD-PTT.

Lors de son audition devant la Commission des affaires économiques et sociales de l'Assemblée nationale le 05 février 2014, M. Philippe Wahl, PDG du Groupe La Poste, était interpellé par plusieurs députés sur la situation des fonctionnaires dits « reclassé-e-s » en activité à La Poste.

À la remarque de M. François Brottes, président de cette commission, qui soulignait à l'issue de l'audition des députés présents « *Monsieur le Président (de La Poste), 25 députés vous ont sollicité dont 90% sur la question des « reclassé-e-s !*», M. Walh a répondu :
« *Sur les « reclassé-e-s » qui est une question que vous avez posé de façon quasi-unanime, je voudrais dire rapidement que les discussions ont lieu. Si elles n'ont pas abouti, c'est que l'on doit être deux à trouver un accord. …/… Je m'engage à discuter de bonne foi avec eux. Voilà l'engagement que je prends et je rappelle qu'ils sont dans une situation qu'ils ont choisie ; voilà c'est quand même important.* »…

Quelques jours plus tard, le 12 février 2014, devant les sénateurs de la Commission des affaires économiques et sociales au Sénat, M. Philippe Wahl apostrophé également sur le dossier des fonctionnaires dits Reclassé-e-s, répondait : … « *Nous ne refusons pas pour autant toute discussion comme nous y invite la représentation nationale* ».

Un an après, les négociations avec la direction de Le Poste n'ont toujours pas commencé, contrairement aux engagements de M. Wahl. Lesdits « reclassé-e-s » sont toujours dans la même situation. Il faut rappeler que le législateur leur avait permis de conserver ces grades dans le cadre de la loi 90-568 du 2 juillet 1990 portant organisation du service public de la poste et des télécommunications et qu'il en était de même par les décrets de 1993 qui ont abouti à la création de nouveaux corps et grades de La Poste et de France Télécom, dits de classification.

Dans le but de sortir d'une situation « complexe » qui dure depuis près de 23 ans, et à la demande d'un grand nombre de député-e-s soutenant notre action mais aussi face au refus de l'État de mettre en œuvre une reconstitution de carrière pour cette catégorie de fonctionnaires, nous avons travaillé sur une plate-forme revendicative se résumant à un gain indiciaire pour tous de 4 échelons correspondant aux 16 années de blocage de carrière ainsi qu'à l'attribution d'une indemnisation forfaitaire liée au grade (cf. un des nombreux courriers que vous avez reçu émanant de nos représentants au niveau national).

À ce jour et face au silence de La Poste (mais aussi de France Télécom-Orange), nous nous permettons de venir auprès de vous afin qu'une nouvelle fois vous interveniez en notre faveur et que ce dossier trouve une issue favorable afin de définitivement régler ce dossier et que lesdits « reclassé-e-s » puissent enfin retrouver leurs droits et toute leur dignité.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, nos sincères salutations.

A le 2015